



ELECTIONS CE

Montreuil, novembre 2015

EPIC SNCF

LE VOTE DES CHEMINOTS DU 19 NOVEMBRE 2015



Le 19 novembre prochain, l'ensemble des Cheminots sera appelé à élire leurs représentants du personnel dans les comités d'entreprise nationaux et pour les DP.

Ces scrutins doivent être un moment fort de démocratie dans l'entreprise. Ils revêtent un caractère particulier et inédit puisqu'ils seront concomitants avec d'autres (CA/CS) et se situent dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système ferroviaire.

Cette réforme, qui ne devait rien changer, consacre la séparation de la SNCF en 3 EPIC distincts et autonomes, elle vient également percuter le périmètre de nos instances représentatives du personnel, en proximité.

Ainsi, la Direction de la SNCF a fait le choix de créer 22 CE Mobilités. En outre, elle crée 5 CE sur le périmètre de SNCF Réseau : 1 CE siège, 1 CE Maintenance et travaux, 1 CE ingénierie et Projets, 1 CE gestion des circulations et 1 CE multi-activités sur le périmètre de l'Île de France.

Elle maintient le CE national Gares et Connexions et le CE FRET.

Cette décision, qui va à l'inverse de la conception de proximité portée par la CGT, pourrait avoir des conséquences non négligeables en termes d'accès aux Activités Sociales (arbres de Noël, relais enfants, colonies de vacances, accès à la culture et aux sports ...).

Travailler à la proximité, à la mutualisation des moyens, à des vacances et des loisirs pour tous, c'est travailler à proposer des activités sociales aujourd'hui et à construire ensemble des projets pour demain.

D'ailleurs, en 2015, 50000 cheminots et leur famille sont partis dans les centres de vacances du CCE. Ce sont également près de 15 000 enfants qui ont participé aux colonies de vacances. C'est une augmentation de 7% par rapport aux années précédentes, preuve de l'attachement des cheminots aux orientations portées par la CGT.

La Fédération CGT des Cheminots a travaillé un projet d'accord sur la gestion des activités sociales.

Le 19 novembre, je vote CGT :

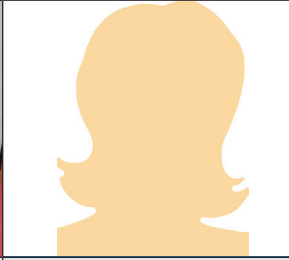
- Pour des élu-es qui interviennent sur les dossiers économiques de l'entreprise ;
- Pour l'égalité de traitement, le droit à l'accès pour tous aux activités sociales nationales ou locales.
- Pour le développement de nouvelles activités et l'augmentation des capacités d'accueil dans les centres de vacances,
- Pour une mutualisation des moyens des CE et du CCE afin de répondre aux besoins des cheminots et leur famille.

Une mauvaise loi nous a séparés, la voix des cheminot-es pour nous rassembler !

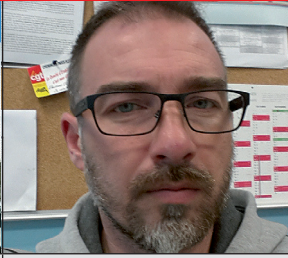
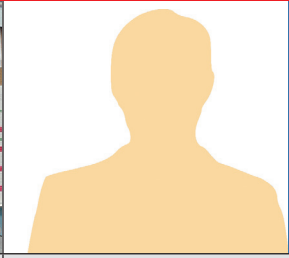
Le 19 novembre, votons massivement pour la CGT !

Titulaires - CE Epic SNCF

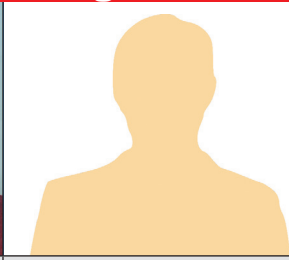
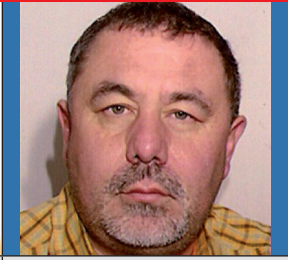
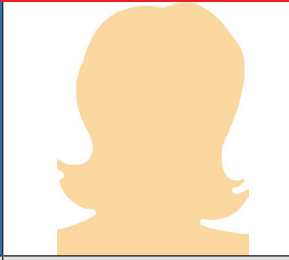
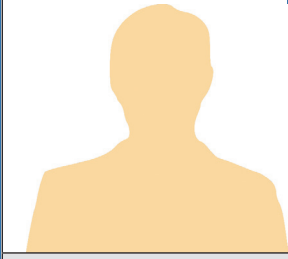
Collège Exécution

				
RIZZI Séverine Direc. services RH	MAILLET Olivier Sureté ferroviaire	BOULGHA Lahcen Laurent Sureté ferroviaire	SAUSSEREAU Roselyne Action sociale	BOUBETRA Anne-Marie Action sociale

Collège Maîtrise

			
DEVOCELLE Hervé Direc. des Centres services	DESSEAUX David Sureté ferroviaire	CUVILLIER Thierry Centre services environnement travail	HUTASSE Stéphanie SNCF immobilier

Collège Cadres

				
VANNIER Sylvie DSI des fonctions support	BEGAY Fabrice Direction juridique groupe	ATHOR Pascal Sureté Ferroviaire	GRZESIAK Philippe DSI des fonctions support	DEKKICHE Barta Action Sociale
				
PIBAROT Pascal SNCF immobilier				

Suppléants - CE Epic SNCF

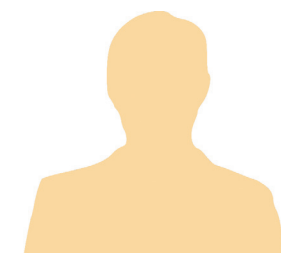
Collège Exécution

				
CUBEDDU Nathalie CPR Marseille	FEGER Olivier DDET Paris	MORRA Joël Direction RH	BEKKOUCHE Sonia Action sociale	LE FORESTIER Luc Sureté PRG

Collège Maîtrise

			
MEUNIER Adeline Médicaux sociaux Marseille	LE FUR Jocelyne DRH FS Centraux	DIOP Aurélia Achats Lyon	LEVESQUE Benoît SUGE Rennes

Collège Cadres

				
CHAPLIN Ludovic DSI FS	FORTIER Isabelle Service Médical Médecins	GUITTAUT Bruce Les services RH	TRONCHE Frédéric Dir. Cohésion sociale RH ferroviaire	SCOUR Jean DSI FS
				
ROUVIERE Bernard Dir Achats				

ÉLECTIONS CE-DP



QUI VOTE ET COMMENT ?

Modalités de vote par correspondance

CE (COMITÉ D'ENTREPRISE)

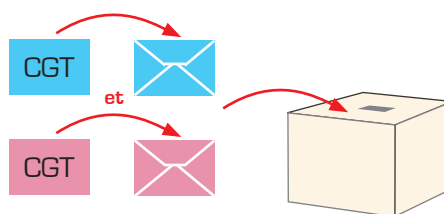
Votants : Tous les cheminots du GPF âgés de 16 ans accomplis travaillant depuis 3 mois dans l'entreprise (contractuels, contrats d'avenir et apprentis).

Les salariés mis à disposition de l'entreprise depuis 12 mois continus et faisant le choix de voter dans le GPF.

Matériel de vote

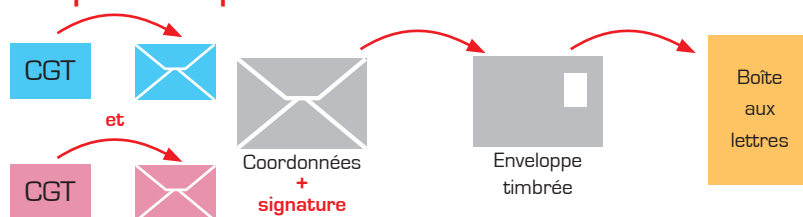
Vote physique :

Titulaire : Bulletin + enveloppe = bleu



Suppléant : Bulletin + enveloppe = rose

Vote par correspondance :



Envoi par la poste,
(dès réception du matériel
de vote au domicile) au plus
tard le 13 novembre 2015.
Attention aux délais
d'acheminement.

DP (DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL)

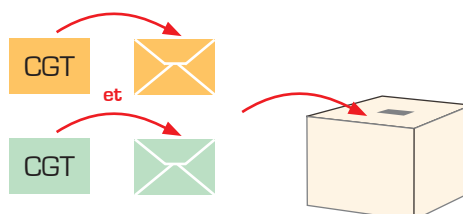
Votants : Tous les cheminots du GPF âgés de 16 ans accomplis travaillant depuis 3 mois dans l'entreprise (contractuels, contrats d'avenir et apprentis).

Les salariés mis à disposition de l'entreprise depuis 12 mois continus et faisant le choix de voter dans le GPF.

Matériel de vote

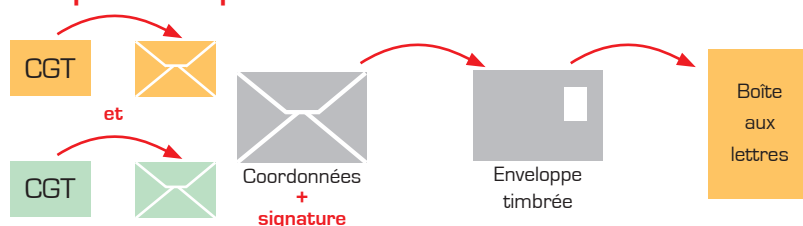
Vote physique :

Titulaire : Bulletin + enveloppe = bulle



Suppléant : Bulletin + enveloppe = vert

Vote par correspondance :



Envoi par la poste,
(dès réception du matériel
de vote au domicile) au plus
tard le 13 novembre 2015.
Attention aux délais
d'acheminement.

IMPORTANT

Même si vous avez voté par correspondance, vous pouvez voter physiquement le 19 novembre 2015, en vous rendant dans votre bureau de vote. N'oubliez pas de voter CA/CS